

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

### ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

**Monsieur Yohann BAZILE**

Le maire de la Ville d'Orvault;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19,

VU la Délibération DCM2026S2N02 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection du maire,

VU l'organigramme de la Ville d'Orvault,

CONSIDERANT que le Code général des collectivités autorise le maire à déléguer à des agents communaux sa signature,

CONSIDERANT que Monsieur Yohann BAZILE occupe les fonctions de Responsable des matériels roulants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer une délégation de signature à Monsieur Yohann BAZILE afin d'assurer le bon fonctionnement du service public dans le cadre des missions qui sont les siennes,

Sur proposition du Directeur général des services,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le maire de la commune d'Orvault donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Yohann BAZILE, Responsable des matériels roulants :

- 1) L'engagement juridique des dépenses dont le montant total hors taxe est inférieur ou égal à 2 000 € HT.

**ARTICLE 2:** La signature apposée en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera précédée de la mention « Pour le maire et par délégation, le responsable de service » suivie très lisiblement du prénom et du nom du délégataire.

**ARTICLE 3:** Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées à compter de la date à laquelle le présent arrêté aura acquis un caractère exécutoire.

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur général des services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e), publié et transmis à Monsieur le préfet ainsi qu'au comptable public.

**Fait à ORVAULT,**



Sébastien ARROUËT  
Maire d'Orvault  
7 juil. 2026

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 8 juillet 2026

Par publication le : 13 JUL. 2026

Et par notification :

|                                                                                                                                                                                |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Monsieur Yohann BAZILE</b><br><b>Responsable des matériels roulants,</b><br><br>Y. Bazile | Le 09/07/2026. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|

R2-T-P380BIS